

Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0217

Norme internationale :	ISO/IEC 17020:2012	
Norme suisse :	SN EN ISO/IEC 17020:2012	
MS Electro Contrôle SA Clos-de-la-Fonderie 25 1227 Carouge	Responsable :	M. Mathias Salzmann
	Responsable SM :	M. Daniel Glanzmann
	Téléphone :	+41 (0) 22 342 52 82
	E-Mail :	ms@electrocontrole.ch
	Internet :	www.electrocontrole.ch
	Première accréditation :	14.04.2022
	Accréditation actuelle :	14.04.2022 au 13.04.2027
	Registre voir :	www.sas.admin.ch (Organismes accrédités)

Portée de l'accréditation dès le 16.08.2024

Organisme d'inspection (type A) pour des contrôles selon l'OIBT et pour la certification des données d'usine et de production pour le système de GO et de SRI

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
OIBT, RS 734.27 Annexe de l'OIBT	Activités générales de contrôle sur les installations électriques selon l'OIBT, art. 32 Installations électriques soumises au contrôle d'un organisme d'inspection accrédité	Soumises au contrôle annuel
1.1.1	Installations de transport par conduites soumises à la surveillance de la Confédération	
1.1.3	Locaux à affectation médicale du groupe 2	
1.1.4	Locaux où sont fabriqués, traités ou entreposés des explosifs ou des produits pyrotechniques	
1.1.6	Construites, modifiées ou remises en état par le titulaire d'une autorisation d'effectuer des travaux sur des installations propres à l'entreprise (art. 13)	



Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0217

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
1.2	Situées dans les zones de protection contre les explosions 0 et 20 ainsi que 1 et 21 définies par la SUVA, à l'exception des stations-service et des ateliers de réparation de véhicules	Soumises au contrôle tous les trois ans
1.3.3	Dépôts de carburants situés dans les zones de protection contre les explosions 2 et 22 définies par la SUVA	Soumises au contrôle tous les cinq ans
1.3.5	Construites, modifiées ou remises en état par le titulaire d'une autorisation limitée conformément aux art. 14 et 15	
1.3.6	Locaux à affectation médicale du groupe I, à l'exception des salles de massage, d'examen ou de traitement, des locaux de physiothérapie et des cabinets dentaires situés en dehors des cliniques	



Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0217

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
<p>RS 730.0 Loi sur l'énergie (LEne) - Art. 9</p> <p>RS 730.01 Ordonnance sur l'énergie (OEne) - Art. 1 al. a, art. 2, art. 3 al. 2 Enregistrement complet des installations de production d'énergie électrique > 30kVA</p> <p>RS 730.03 Ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEneR)</p> <p>RS 730.010.1 Ordonnance du DETEC sur la garantie d'origine et le marquage de l'électricité (OGOM) - Section 1, art. 1 à 4 et 6</p> <p>Guide relatif à la certification de données d'installations et de production – Système suisse de garantie d'origine <i>(disponible sur www.pronovo.ch)</i></p> <p>Directive relative à l'Ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEneR) : <i>(disponible sur www.pronovo.ch)</i></p> <p>- Photovoltaïque Explications relatives au système de rétribution de l'injection (SRI) et la rétribution unique (RU) pour les installations photovoltaïques</p>	<p>Inspection en vue de la certification des données d'usine et de production produisant de l'électricité à partir de source d'énergie :</p> <p>- renouvelable :</p> <p>- énergie photovoltaïque > 100 kW</p>	<p>Inspection en vue de la certification par une instance tierce partie (SCESp 0104)</p>

Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0217

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
<p>Échange de données standardisé pour le marché du courant électrique CH – Document d'application pour les processus standardisés d'échange de données dans le marché électrique suisse – Partie « SDAT-CH Processus d'échange de données de mesure » (SDAT-CH 2022)</p> <p>(disponible sur www.electricite.ch)</p> <ul style="list-style-type: none"> - § 1.10, Processus « Echange de données de mesure pour l'enregistrement automatique des garanties d'origine » - § 1.10.1, Description structurée, tableau 21 		

Abréviation	Signification
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
GO	Système suisse de garantie d'origine
kVA	kilovoltampère
kW	Kilowatt
OIBT	Ordonnance sur les installations électriques à basse tension
RS	Recueil systématique du droit fédéral
SCESp	Organisme de certification de produits, processus et services
SRI	Système de rétribution de l'injection

* / * / * / * / *